

Renseignements communiqués par les États membres sur les aides d'État accordées conformément au règlement (UE) n° 651/2014 de la Commission, du 17 juin 2014, déclarant certaines catégories d'aides compatibles avec le marché intérieur en application des articles 107 et 108 du traité (Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE)

Numéro de l'aide	SA.60285 (2020/X)
État membre	France
Numéro de référence de l'État membre	
Nom de la région (NUTS)	CENTRE -
Organe octroyant l'aide	Ciclic Centre-Val de Loire (Agence régionale du Centre-Val de Loire pour le livre, l'image et la culture numérique) 24 rue Renan, 37110 Château-Renault www.ciclic.fr
Titre de la mesure d'aide	Centre - Val de Loire : Soutien à la création et à la production cinématographique et audiovisuelle
Base juridique nationale (référence à la publication officielle nationale concernée)	Article L.1511-2 du code général des collectivités territoriales Délibérations du Conseil régional du Centre-Val de Loire, CPR n° 17.08.24.07 du 15 septembre 2017 ; CPR n° 20.05.24.44 du 12 juin 2020 ; CPR n° 20.08.24.13 du 14 octobre 2020 ; CPR n° 20.09.24.60 du 20 novembre 2020 Délibération n° 06-2020 du 24 janvier 2020 du Conseil d'administration de Ciclic Délibération n° 18-2020 du 5 juin 2020 du Conseil d'administration de Ciclic Délibération n° 33-2020 du 4 décembre 2020 du Conseil d'administration de Ciclic
Type de mesure	Régime d'aide
Modification d'une mesure d'aide existante	Prolongation SA.49741
Durée	jusqu'au 31.12.2023
Secteur(s) économique(s) concerné(s)	Production de films cinématographiques; de vidéo et de programmes de télévision; enregistrement sonore et édition musicale
Type de bénéficiaire	-
Montant annuel total du budget prévu au titre du régime	EUR 2.325 (millions)
Pour les garanties	-
Instrument d'aide (art. 5)	Subvention/Bonification d'intérêts
Référence à la décision de la Commission	-
Si cofinancement par des fonds communautaires	MEDIA - EUR 0.00 (millions)

Objectifs	Intensité maximale de l'aide en % ou montant maximal de l'aide en devise nationale	Suppléments pour PME en %
Régimes d'aides en faveur des œuvres audiovisuelles (art. 54)	80 %	

Lien internet vers le texte intégral de la mesure d'aide

<https://ciclic.fr/cinema-audiovisuel/les-missions/les-aides-selectives> et

<https://www.centre-valde Loire.fr/vivre/soutenir-la-culture/soutenir-la-culture-et-lart-sous-toutes-ses-formes>